



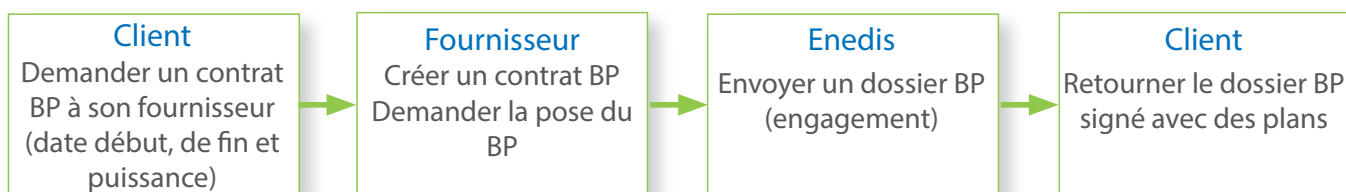
Un branchement provisoire (BP) est un raccordement électrique temporaire, destiné à la desserte en énergie d'installations ne représentant pas un caractère permanent, limité à 1 an maximum.

Ce raccordement électrique temporaire ne pourra en aucun cas servir de raccordement définitif pour alimenter une habitation ou un local.

La demande de branchement provisoire est à formuler **auprès de votre fournisseur d'électricité**.  
Vous pouvez consulter la liste des fournisseurs sur : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) ou au **0800 112 212**

## Le branchement provisoire en trois étapes

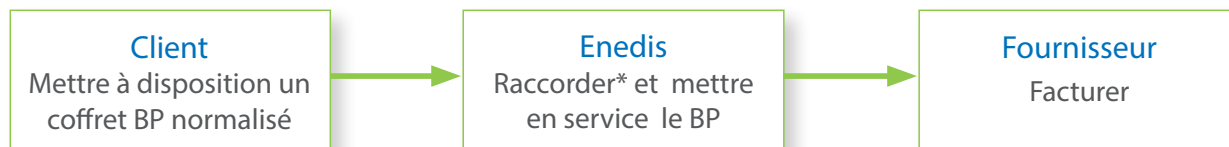
### 1 Demande du Branchement Provisoire (BP)



Nous vous conseillons d'instruire votre demande dès que possible mais **au plus tard 20 jours avant** la date souhaitée de pose.

Votre fournisseur d'énergie vous communique un **numéro de dossier SGE**, qu'il conviendra de transmettre lors de vos échanges avec le service Enedis Branchement Provisoire.

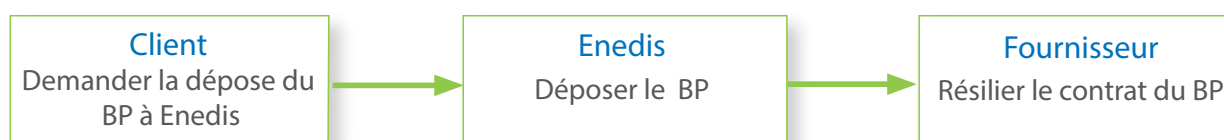
### 2 Pose et Mise sous tension du Branchement Provisoire



**Raccordement dans les 10 jours ouvrés suivant réception du dossier complet par Enedis**

\* Raccordement au point de réseau le plus proche, au poste de distribution si  $BP \geq 36$  kVA, sans impact sur les ouvrages existants et sous réserve de possibilité de raccordement.

### 3 Dépose et Résiliation du Branchement Provisoire



Plus d'informations sur la dépose au **02 97 89 67 75** (Enedis)

## Les indispensables au dossier

### L'engagement

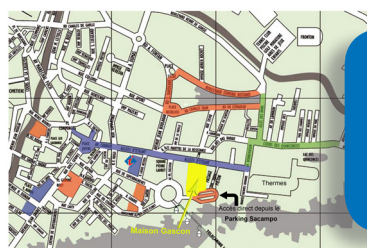
L'engagement qui vous est adressé par Enedis doit être entièrement complété par vos soins et signé avec la mention «lu et approuvé». Les champs annotés d'un astérisque (\*) sont obligatoires.

### Les plans

Ils doivent permettre à chacun d'identifier facilement le lieu du projet et de pouvoir s'y rendre.

- Utilisez des plans issus de dossiers de permis de construire, de cartes routières ou plans de ville
- Veillez à ce que chaque plan comporte les noms des lieux-dits et des rues de façon lisible
- Indiquez par une croix l'emplacement exact de la parcelle à alimenter
- Indiquez l'emplacement des poteaux et coffrets électriques les plus proches sur les plans de masse

Vous pourrez trouver des plans aux normes aux adresses suivantes :



**Situation**  
viamichelin.fr  
mappy.com  
geoportail.gouv.fr



**Cadastre**  
cadastre.gouv.fr  
geoportail.gouv.fr

## Le matériel

### Le coffret



- Le coffret et le câble de raccordement sont à fournir par le client
- Le coffret est à installer par le client

Votre électricien peut vous renseigner sur les possibilités de se doter d'un coffret



Coffret monophasé  
12 kVA

	Puissance demandée	Plage de réglage du disjoncteur
Monophasé	3 à 9 kVA	15 à 45 A
	6 à 12 kVA	30 à 60 A
Triphasé	6 à 18 kVA	10 à 30 A
	18 à 36 kVA	30 à 60 A

Votre coffret devra être en adéquation avec vos besoins (monophasé ou triphasé) et installé avant le raccordement.

Il est impératif qu'il contienne :

- Un coupe-circuit avec capot
- Un emplacement pour un compteur électrique
- Un disjoncteur de branchement différentiel

- 500 mA type S monophasé
- Plage de réglage correspondant au tableau ci-contre

*Le compteur est fourni et installé par Enedis*

## □ Le câble



Le câble doit être d'une longueur minimale de 10m et protégé par un fourreau type TPC d'une longueur de 3m. Il doit être raccordé au coffret avant l'intervention d'Enedis.

### Types de câbles

#### Industriels

- NF C 32-321
- U 1000 R 2V Cuivre
- U 1000 AR 2V Aluminium

#### Réseau

- NF C 33 209 (torsadé aérien)
- NF C 33 210 (aluminium souterrain)

Pas de conducteur de couleur vert/jaune

### Section minimum

- 16 mm<sup>2</sup> cuivre
- 25 mm<sup>2</sup> aluminium

## □ Les obligations liées à l'installation du matériel

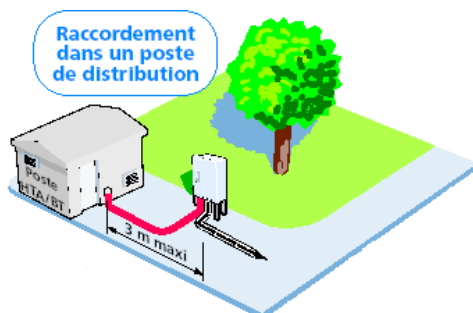
- ✓ Le plus près possible du point de raccordement au réseau de distribution d'électricité
- ✓ Coffret en position verticale stable
- ✓ Dans le respect de l'environnement immédiat
- ✓ Sans risque d'être heurté
- ✓ Emplacement définitif pour toute la durée d'utilisation
- ✓ Éloigné des points d'eau
- ✓ Surélevé lors d'un raccordement au réseau aérien
- ✓ Sur un support stable lors d'un raccordement souterrain
- ✓ Le parcours du câble au sol ne doit pas excéder 3 m, sans surplomb de voirie



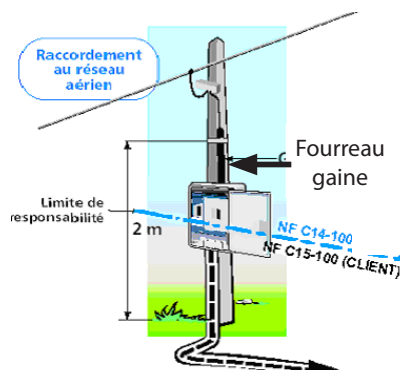
Le matériel fourni par vos soins devra correspondre à la demande faite au fournisseur d'énergie. Dans le cas contraire l'intervention d'Enedis ne pourra pas être réalisée le jour du rendez-vous et devra être reportée avec les frais associés.

## □ Les différentes solutions de raccordement

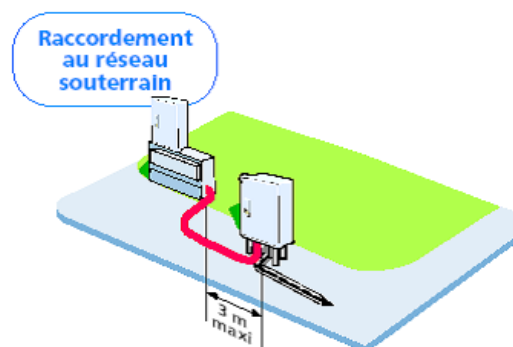
Enedis s'assure de la solidité de la fixation et de la conformité du coffret avant la remontée du câble.



Coffret équipé d'un support stable raccordé au poste de distribution



Coffret fixé sur le poteau et raccordé sur le réseau aérien



Coffret équipé d'un support stable raccordé au réseau souterrain

	Définition	Tarif «hors heures majorées»		
			HT	TTC
BP sur terrain nu : non fixe	Branchement réalisé sur un terrain ne comportant aucun organe de réseau basse tension. Connexion réalisée sur un réseau aérien ou sur un tableau BT de poste HTA/BT.	Opération isolée	218,95 €	262,74 €
		Opération groupée	131,37 €	157,64 €
		Durée inférieure à 28 jours	131,37 €	157,64 €
BP sur terrain semi-équipé : non fixe semi-équipé	Branchement réalisé sur un terrain équipé d'un organe de réseau basse tension sur lequel il est possible de se connecter.	Opération isolée	163,58 €	196,29 €
		Opération groupée	98,15 €	117,78 €
		Durée inférieure à 28 jours	131,37 €	157,64 €
BP sur terrain totalement pré-équipé : fixe	Branchement réalisé sur un terrain équipé de dispositifs spécialement destinés à recevoir des branchements provisoires. Enedis pose un fusible et/ou un compteur dans un de ces dispositifs.	Opération isolée	92,12 €	110,54 €
		Opération groupée	55,27 €	66,33 €
		Durée inférieure à 28 jours	55,27 €	66,33 €

*Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer*

Un abattement de 40% est appliqué sur chaque branchement si les travaux sont groupés. L'abattement est déjà appliqué sur les tarifs indiqués dans le tableau.

## Vos contacts

### POUR UN BRANCHEMENT PROVISOIRE

Vous souhaitez des informations sur votre branchement provisoire:

Tél.....02 97 89 67 75

Fax.....0 811 370 310

Mail.....morbihan-are@enedis-grdf.fr

### POUR UN BRANCHEMENT DÉFINITIF

Vous souhaitez des informations pour vous raccorder au réseau de manière définitive:

.....[enedis.fr/raccordement](http://enedis.fr/raccordement)

Vous souhaitez vous raccorder au réseau:

.....[connect-racco.enedis.fr](http://connect-racco.enedis.fr)

Vous souhaitez nous contacter par téléphone:

Pour un client Particulier.....09 69 32 18 79

Pour un client Professionnel.....09 69 32 18 80

### Retrouvez-nous sur internet



enedis.fr



enedis.official



enedis.official



@enedis\_bretagne  
@enedis\_clients

Enedis en Bretagne  
Morbihan